



Evaluation SAY ON CLIMATE

UK



2025

Notation de transparence

33%

d'alignement avec
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

32%

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Bien que l'entreprise annonce **une ambition de neutralité carbone à 2050 pour ses 3 scopes**, elle semble **encore loin de ses objectifs 2030 d'intensité carbone nette (NCI)** (-2% en 2024 vs. 2019 pour un objectif de -15 à 20%). En outre, l'entreprise va **continuer à développer sa production de pétrole et gaz jusqu'au moins 2030** alors même que la production d'énergies renouvelables ne représente aujourd'hui que 0,4% de la production de pétrole et gaz. L'entreprise dispose d'un plan d'action relativement bien détaillé même si la contribution exacte de chaque action à la réduction des émissions n'est pas précisée et qu'il repose en partie sur le stockage de carbone qui n'est souvent pas encore rentable. Enfin, nous **regrettons un retour en arrière avec une suppression de l'objectif de 50% de ses CAPEX de croissance alloués aux renouvelables et solutions bas carbone**. Même si nous soulignons les efforts de l'entreprise qui soumet un say on climate cette année, nous l'encourageons à faire preuve de **plus de transparence** sur plusieurs points de son plan de transition.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2025.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme les années précédentes, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT secteur pétrolier et gazier](#)

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone pour 2050 sur les trois scopes*

Ambition de compenser 10% maximum des émissions des scopes 1 et 2 d'ici 2030 avec des crédits carbone

▷ Manque de précision sur la part allouée à la réduction et celle dédiée à la compensation pour le scope 3 d'ici 2030

▷ Dans son plan de réduction des émissions, l'entreprise prévoit d'avoir recours à de la capture et du stockage de carbone ainsi qu'à des crédits carbone sans donner de détails sur le recours exact à long terme

▷ Manque de clarté sur le périmètre des scopes 1 & 2 couvert par cette ambition (basé depuis cette année sur "une equity basis" pour inclure les opérations contrôlées mais non opérées vs. opérations 100% contrôlées auparavant)

Scénario(s) de référence utilisé(s)

L'entreprise positionne ses risques de transition par rapport à plusieurs scénarios dont les scénarios Net Zero de l'AIE, APS et STEPS. Pour ses objectifs de décarbonation 2030 couvrant ses émissions scopes 1&2 opérées, Equinor se base sur des scénarios 1,5°C de l'IPCC

▷ Le scénario suivi après 2030 n'est pas divulgué et l'alignement avec les scénarios IPCC ne sont pas validés par un tiers externe
▷ Le scénario pour la trajectoire du scope 3 n'est pas divulgué. L'entreprise déclare que son objectif incluant son scope 3* (exprimé en Net Carbon Intensity (NCI)), ne peut être comparé à des trajectoires de réduction des émissions scientifiquement basées.

Émissions GES actuelles (2024 vs 2023) ;

Émissions incluant la part des activités propres, le contrôle opérationnel (part hors capital dans les opérations jointes et total des coentreprises) et le contrôle opérationnel (100%) :

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 2 (location based)	SCOPE 3
24 672 156 / 8%	9 091 854 tCO2eq / 3%	267 820 tCO2eq	278 128 188 tCO2eq** / 89%

Réduction des émissions scopes 1 et 2 sur la partie contrôlée 100% (45% des scopes 1&2) de -34% vs 2015

○ Comparaison impossible avec 2023 sur les mêmes scopes car les émissions des activités propres et du contrôle opérationnel (part hors capital dans les opérations jointes et total des JV) n'étaient pas divulguées avant 2025 ni la totalité du scope 3

○ Le calcul du scope 3 exclut les actifs loués en amont, le transport et la distribution aval, les actifs loués en aval (catégories 8, 9, 13 et 14) : 9% du scope 3

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

Selon les prévisions de l'entreprise pour 2025 :

- 8,6 MtCO2eq pour le scope 1 (sur ses opérations propres) : + 3% vs 2024

- 0,05 MtCO2eq pour le scope 2 en location based (-55% vs 2024) (contrôle opérationnel)

- 257 MtCO2eq pour le scope 3, utilisation des produits vendus : +2% vs 2024

○ Objectif de réduction des émissions amont en intensité à 7 kg CO2/baril en 2025 vs. 6,2 kg / CO2/baril en 2024 = objectif dépassé

▷ Augmentation prévue entre 2024 et 2025 sur les scopes 1 et 3 utilisation des produits vendus

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Objectif de réduire les émissions opérées contrôlées à 100% des scopes 1 et 2 de 50% à 2030 vs. 2015 (en absolu)

Réduction en intensité*** de 15 à 20% d'ici 2030 des émissions scopes 1 et 2 de ses opérations et des catégories 11 et 15 du scope 3 vs 2019 et de 30 à 40% d'ici à 2035

▷ Les objectifs pour les scopes 1 & 2 n'incluent que les émissions contrôlées (45% des émissions du scope 1 et 2)

▷ Réduction de la NCI qui semble trop lente pour atteindre les objectifs de 2030 (-2% en 2024 vs 2019)

▷ Pas d'objectifs exprimés en absolu pour scope 3

▷ Ajout d'une fourchette dont l'ambition est moindre vs celle des objectifs précédemment fixés (15-20% vs 20% et 30-40% vs 40%)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

▷ Absence d'information sur la réduction après 2035

Mesures du plan d'actions

Pour atteindre 30 à 40% de réduction de son intensité carbone d'ici 2035 vs. 2019, l'entreprise prévoit :

- Augmentation de capacité installée ou en développement de renouvelables de 10 à 12 GW (aujourd'hui 7 GW) d'ici 2030

- Une ambition de 30 à 50 mtpa de capacité installée ou en développement de transport et stockage de CO2 d'ici 2035

- Une réduction nette de son scope 1 & 2 par l'efficacité énergétique, l'électrification et la consolidation d'infrastructure de 50% (2030)
▷ Des fourchettes de contribution de chaque action à la réduction sont indiquées sans données précises (les énergies renouvelables et le stockage de CO2 étant les plus importantes de 2025 à 2035) ; de 2019 à 2030, la place des « autres » actions est prépondérante

▷ Pas d'informations sur les actions au-delà de 2035

▷ Une partie importante consacrée à "autres" actions jusqu'à 2030 sans que les actions ne soient très claires (autre comprend une part croissante du pétrole et du gaz à des fins non énergétiques, des crédits carbone et de nouvelles opportunités organiques ou non organiques potentielles)

▷ Le modèle de l'entreprise reste en très grande partie lié au pétrole et au gaz (la production de renouvelables est aujourd'hui égal à 0,4% de la production de pétrole et gaz) jusqu'à 2030 au moins

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

L'entreprise déclare avoir augmenté ses CAPEX de croissance à destination des renouvelables et des solutions bas carbone de 4% en 2020 à 27% en 2024 (16% en excluant l'investissement dans Ørsted)

L'alignement taxonomique en 2024 est de 1,6 milliards USD de CAPEX alignés, soit 10,2% des CAPEX totaux (88,9% de non éligibles)

▷ L'entreprise donne une indication de ses CAPEX 2025-2030 mais pas de chiffrage, on voit que les CAPEX Oil & gaz restent largement dominant jusqu'à 2030

▷ L'entreprise a renoncé cette année à son objectif de 50% de CAPEX de croissance alloués aux ENR et solutions bas carbone à 2030

Rémunération

Rémunération variable annuelle (CEO et Executive Vice President, EVP)

Part variable pour 2024: 2 critères liés au climat (réduire intensité carbone amont, production d'énergie renouvelable****), objectifs divulgués. Selon l'entreprise, pour le CEO: 29,17% du total du variable reposait sur les critères de durabilité, pour les EVP: entre 18,75 et 29,17% versés en 2024

Rémunération long terme en 2024

▷ aucun critère lié à la durabilité

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation annuelle sur la mise en œuvre (dernière consultation en 2022)

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Consulte ses actionnaires sur son plan de transition énergétique qui comprend une ambition et un plan d'actions. Dernière consultation en 2022 sans engagement à renouveler cette consultation

Légende :

○ suggestions d'amélioration

▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

*Les émissions de scope 3 incluses dans cette ambition sont les émissions liées à l'usage des produits vendus et aux investissements, repréentant 91% du scope 3.

**l'intensité carbone nette d'Equinor (NCI), exprimée en gCO2e par MJ d'énergie produite a diminué de 2,4% depuis 2019 mais les émissions liées à l'utilisation des produits vendus ont augmenté de 2% sur la même période

***NCI: calculé par l'entreprise incluant le marché carbone et les projets de capture et stockage du carbone, exprimé en gCO2 eq/MJ; pour les scopes 1&2, l'entreprise prend désormais l'equity basis en compte pour les objectifs NCI

**** pour certains EVPs seulement



SCORE DE PERFORMANCE

32%

SCORE NARRATIF

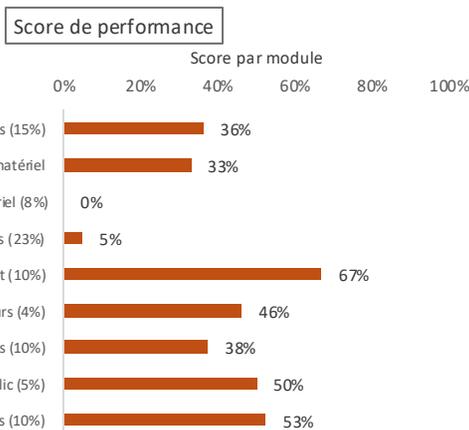
A B C **D** E

SCORE DE TENDANCE

=

Méthodologie ACT secteur pétrolier et gazier

Modules et pondérations associées



Catégorisation d'entreprises

1. Entreprises dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste

2a. Entreprises « Committed »

2b. Entreprises « Performing »

3. Critères minimaux du référentiel de catégorisation ACT non atteints

*Les détails sur la catégorisation ACT de l'entreprise sont disponibles page 6

Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : Equinor s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions absolues de scope 1 et 2 de 50 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2015. L'entreprise s'est également engagée à réduire son intensité carbone nette (NCI) de 15 à 20 % d'ici 2030 et de 30 à 40 % d'ici 2035. Cependant, elle ne précise pas la part de capture et stockage de carbone (CCUS) et des marchés carbone ce qui empêche une évaluation de ses objectifs d'émissions de scope 1, 2 et 3.

2. Investissement matériel: Bien qu'Equinor communique sur ses dépenses d'investissement bas carbone, aucune indication claire n'est fournie concernant ses investissements au-delà de 2024. Il est également à noter qu'Equinor est revenue sur son ambition d'allouer 50 % de ses dépenses d'investissement brutes aux énergies renouvelables et aux projets bas carbone.

3. Investissement immatériel: In 2024, En 2024, Equinor a investi 700 millions de dollars dans la recherche et développement (R&D) et le numérique. Cependant, l'entreprise ne précise pas la part spécifiquement allouée aux technologies de réduction des émissions bas carbone.

5. Management : Equinor dispose d'un plan de transition bas carbone complet couvrant le court, moyen et long terme. L'entreprise a mis en place une supervision au niveau du conseil d'administration ainsi que des mécanismes d'incitation pour la gestion de cette transition bas carbone.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Equinor exige chaque année de ses fournisseurs des informations sur le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme CDP Supply Chain. Par ailleurs, l'entreprise intègre des activités de réduction des émissions dans sa stratégie d'engagement client, mais ne précise pas les exigences chiffrées. Elle pourrait progresser dans ce domaine en définissant et en communiquant un niveau cible de réduction des émissions.

8. Engagement public: Equinor dispose d'une politique d'engagement public qui s'applique à l'ensemble des entités de l'entreprise ainsi qu'à toutes les associations, alliances et coalitions dont elle est membre. De plus, l'entreprise réévalue périodiquement ses adhésions aux différentes associations sectorielles et envisage de suspendre son soutien ou son appartenance à celles qui s'opposeraient à l'Accord de Paris.

9. Modèle d'affaires: Equinor se développe dans l'éolien en mer dans le cadre de ses efforts de diversification de son mix énergétique. Elle développe également des projets de captage et de stockage du carbone (CCUS), bien que ceux-ci ne soient pas encore rentables. L'entreprise reste toutefois fortement dépendante des énergies fossiles.

Cohérence climatique (score narratif) :

- Equinor ne fournit aucune perspective claire concernant ses futurs investissements bas carbone et est revenue sur son ambition d'allouer 50 % de ses dépenses d'investissement brutes aux énergies renouvelables et aux projets bas carbone. Bien que l'entreprise publie le montant total de ses dépenses en R&D, elle ne précise pas la part consacrée aux technologies bas carbone.

Score de tendance :

- Equinor obtient une note de tendance de =. Si l'entreprise devait être réévaluée dans un avenir proche, sa note resterait probablement inchangée.

Domaines d'amélioration identifiés :

Bien qu'Equinor réalise un reporting complet et explore des activités de décarbonation, ces projets ne sont pas encore rentables et son cœur de métier reste centré sur les énergies fossiles. L'entreprise fait face à une surveillance accrue quant à la crédibilité de sa stratégie climatique, notamment en ce qui concerne l'alignement de ses plans d'investissement avec ses objectifs climatiques déclarés. Ces éléments indiquent des progrès limités pour une transition vers une économie bas carbone.

Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2025

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; tendance des émissions passées (sur au moins 3 ans) à la baisse conformément aux objectifs fixés par l'entreprise	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu et/ou absence de justification étayée sur l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignent sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

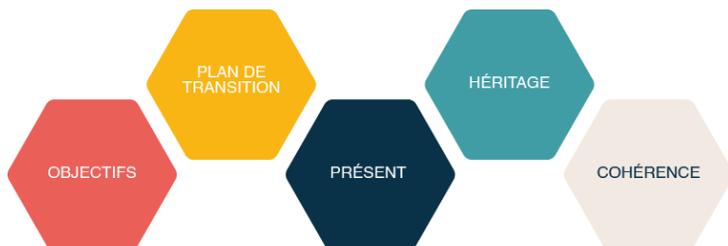
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

20

A

+

SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

Catégorisation de l'évaluation ACT

L'objectif de cette catégorisation est de s'appuyer sur les méthodologies d'évaluation d'ACT, qui fournissent une évaluation approfondie des forces et des faiblesses des plans de transition des entreprises, et de proposer un cadre de catégorisation fournissant un signal clair sur la performance climatique d'une entreprise. Il souhaite répondre à la question suivante :

« *Qu'est ce qu'un bon score ACT?* ». ».

Toutes les informations sur ce document sont disponibles sur [ce lien](#).*

Le référentiel de catégorisation d'évaluation ACT est le suivant :

1. Les entreprises dotée d'une stratégie de transition crédible et robuste;
2. Les entreprises dont la démarche est partiellement satisfaisante sur un ou deux des points suivants :
 - a. Entreprises « **Committed** » avec un niveau d'ambition élevé mais qui n'ont pas encore démontré leur performance climatique;
 - b. Entreprises « **Performing** » qui ont démontré une trajectoire de décarbonation pertinente mais n'ont pas publié d'objectifs de réduction.
3. Les entreprises qui n'atteignent pas les critères minimums du standard de catégorisation ACT.

La catégorisation des entreprises proposée dans ce document est basée sur des seuils de performance globale, complétés par des exigences sur les niveaux de performance des sous-modules concernés, sur les scores narratifs et sur les scores de tendance. Le cadre de catégorisation est résumé dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	1. Entreprises dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste	2a. Entreprises "Committed"	2b. Entreprises "Performing"	3. Critères minimums du référentiel de catégorisation ACT non atteints
Critère d'application	Les critères sont cumulatifs			Les critères sont alternatifs
Score de performance global	≥12/20	Pas de seuils.		Global < 12/20 ET Module 1 < 75% ET Modules 2+4 < 60%
Score de performance par module	Module 1 ≥ 75% Modules 2+4 ≥ 60% <i>Si pertinent :</i> Modules 6+7 ≥ 50%	Module 1 ≥ 75%	Modules 2+4 ≥ 60%	Global < 12/20 ET Module 1 < 75% ET Modules 2+4 < 60%
Score narratif	≥ C global ET ≥ C sur la pertinence et la crédibilité ET Réputation			< C global <u>OU</u> < C sur la pertinence et la crédibilité <u>OU</u> Réputation
Score de tendance	= or +			-

Méthodologie ACT

Secteur Pétrolier et gazier

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur pétrolier et gazier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les pondérations du score de performance pour le secteur pétrolier et gazier diffèrent pour chaque type d'entreprise couvert par la méthodologie ACT O&G, afin de refléter les enjeux stratégiques qui diffèrent d'une entreprise en amont à une entreprise en aval. TotalEnergies se positionne en "integrated player", les pondérations associées à ce type d'entreprise sont les suivantes :

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions directes Scope 1 +2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (amont et aval) Scope 1, 2 et 3
	1.3 Horizon temporel des cibles
	1.4 Atteinte des objectifs passés et présents
2. Investissement matériel	2.1 Évolution de l'intensité des émissions passées et futures des investissements matériels (Scope 1 et 2)
	2.2 Emissions verrouillées
	2.3 Part du budget alloué aux projets carbonés
	2.4 Part de capex vert
	2.5 Part des dépenses d'investissement de technologies d'élimination du carbone (CRD) et technologies de capture, d'utilisation et de stockage de carbone (CCS)
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement dans des technologies R&D à faible teneur en carbone
	3.2 Investissement dans des technologies R&D d'élimination du carbone
4. Performance des produits / services vendus	4.1 Tendances de l'intensité des émissions passées Scope 1, 2 et 3
	4.2 Tendances de l'intensité des émissions futures Scope 1, 2 et 3
	4.3 Part des services d'efficacité énergétique
	4.4 Part des produits / services à faible teneur en carbone
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Organes de contrôles des questions liées au changement climatique
	5.3 Plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Tests de scénarios sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique
	8.2 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
9. Modèle d'affaires	9.1 Identification du niveau de décarbonisation requis
	9.2 Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone
	9.3 Activités commerciales qui développent des technologies CCS et d'émissions négatives

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication du présent document ou après.

En collaboration avec :

